

CI – 007M
C.G. – P.L. 60
Charte affirmant
les valeurs de laïcité
et de neutralité
religieuse de l'État

**MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX ET DU CENTRE
DE RECHERCHE SUR L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE DE CHARLEVOIX**

**POUR UNE CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES DANS LE CONTEXTE RÉGIONAL DU
QUÉBEC (LE CAS DE CHARLEVOIX)**

Présenté par Serge Gauthier, Ph. D.
Président de la Société d'histoire de Charlevoix
Chercheur au Centre de recherche sur l'histoire et le patrimoine de Charlevoix

INTRODUCTION

« Si quelque chose avait été différent ou autrement, ce n'aurait plus été ce Montréal qu'il aimait, qu'il possédait dans son ventre ou dans celui de ceux qui étaient venus ici [...] et tout autour de lui, venant de toutes les rues avoisinantes, il y avait des étranges étrangers –car pour lui ils étaient étranges et étrangers - [...] dans ce Montréal lui devenant de plus en plus étranger... »¹

Extrait du récit *Bar Alouette. Une chasse-galerie à Montréal*. 2011.

Pour tout dire, s'il est fréquent que la question de l'intégration des communautés culturelles au Québec fasse l'objet de discussions sur la place publique, il paraît bien plus rare de parler aussi ouvertement de la réception ou de la réaction des Québécois dits « de souche » face à cette immigration importante prenant une place nouvelle et désormais très significative au sein de notre société. Bien vite, toute analyse semble freinée à ce sujet par une certaine frilosité où les termes de *repli sur soi* ou même de *racisme* apparaissent sans que cela ne soit vraiment justifié. Une société établie sur une histoire de quatre siècles a-t-elle le droit de mettre de l'avant ses valeurs propres et son héritage face à une réalité multiculturelle plus pressante? Nous pensons clairement que oui.

L'extrait cité plus haut tiré d'un conte légendaire peut ainsi apparaître quelque peu maladroit dans sa formulation directe et, bien sûr, volontairement un peu naïf. Pourtant, il est aussi le reflet d'un fait social indéniable vécu souvent par des Québécois de souche - et notamment en provenance des diverses régions du Québec - face à un Montréal multiculturel de plus en plus « étranger » à la grande majorité des Québécois.

Le présent mémoire n'a pas pour but d'approfondir cette question que nous jugeons toutefois très importante et qu'il convient de soumettre à de hautes autorités qui ont le devoir de ne pas l'écarter. Nous sommes plutôt une *Société d'histoire régionale* (Société d'histoire de Charlevoix) et un Centre de recherche sur l'histoire et le patrimoine de Charlevoix et nous provenons d'une région du Québec très enracinée sur le plan historique (peuplée de manière sédentaire depuis 1675) qui se nomme Charlevoix depuis 1855 en l'honneur de l'historien jésuite Pierre-François de Charlevoix auteur d'une importante *Histoire de la Nouvelle-France* notamment. Un lieu d'héritages donc. De conservation séculaire d'une part de l'identité québécoise. D'une réalité historique à ne pas oublier. « *D'une collectivité qui ne sait pas mourir* » comme l'exprimait l'écrivain Louis Hémon. En fait, une société qui a tellement fait pour simplement continuer d'exister qu'il faudrait bien l'écouter. Et voilà ce dont nous voulons vous parler à travers les mots bien vivants de ce modeste mémoire.

¹ Serge Gauthier. *Bar Alouette. Une chasse-galerie à Montréal*. Drummondville, Éditions du Québécois, 2011. P. 77.

Histoire et religion

S'il est un élément indéniable c'est bien le côtoiement de l'histoire du Québec avec la religion catholique. Nul historien ou même observateur ne saurait contredire ce fait. En ce contexte nous sommes d'accord avec le projet de loi numéro 60 en son chapitre 1, article 1 où il est exprimé toute l'importance pour l'État de prendre en compte, « *le cas échéant, des éléments emblématiques ou toponymiques du patrimoine culturel du Québec qui témoignent de son parcours historique* ». Cela est significatif pour nous. Mais, en tout état de cause, il est encore plus important pour nous que l'héritage historique du Québec soit enfin dégagé de la religion catholique dont nos ancêtres ont tout fait pour se sortir alors qu'elle les contraignait souvent. En ce sens, les nominations toponymiques ou références emblématiques à caractère religieux si elles conservent leur pertinence historique pour le passé ne devraient toutefois plus apparaître dans l'avenir. Il faudra, à ce chapitre, être fort vigilant et ne permettre aucune exception.

C'est que l'effort de sortir le religieux de notre histoire a été plus exigeant que l'on semble le dire trop souvent au Québec. Trop d'historiens passent ce fait sous silence ou presque sous prétexte d'une décléricalisation en douceur au moment de la Révolution tranquille des années 1960. Rien n'est moins vrai. Dans une région comme Charlevoix les enfants ayant étudié dans les écoles publiques durant les années 1960 et 1970 l'ont encore fait sous la direction de religieux ou de religieuses ou en présence de ces derniers même devenus moins significatifs qu'auparavant. De fait, par exemple, dans les années 1970, l'hôpital de Baie-Saint-Paul était encore sous la direction de religieuses. Les commissions scolaires du Québec ont été confessionnelles jusqu'à tout récemment. Les livres d'histoire même récents ont été souvent écrits par d'anciens religieux encore bien ancrés dans la tradition chrétienne (tout en la rejetant toutefois le plus souvent sur le fond). Donc, nous voulons plutôt dire que si le retrait de l'Église catholique au Québec s'est fait sans esclandre notable sur le plan social, l'institution religieuse n'a pas été ici sans tenir fermement à des acquis longuement maintenus et ce sans raisons justificatives vraiment probantes. C'est que le mélange religion-État est un amalgame complexe et il n'est pas si simple de s'en délester. Au Québec, en cette deuxième décennie de l'an deux mille, tout particulièrement avec ce projet de loi 60 et cette charte de la laïcité et de la neutralité religieuse de l'État, nous entrons dans un processus final absolument significatif et essentiel en ce domaine et il ne faut surtout pas reculer.

Ce long cheminement vers la laïcité de l'État québécois ne doit surtout pas être remis en cause par l'arrivée de religions plus récemment présentes au sein de notre société et qui ne respecteraient pas les valeurs établies historiquement ici. À notre avis, par une réglementation juste et mesurée, la charte proposée par le Gouvernement du Québec vient plutôt assurer une continuité du cheminement profond du peuple québécois au chapitre de la laïcité et, pour nous, il n'y a ici aucune véritable atteinte aux droits de pratiquer une

religion. Il y a plutôt simplement une proclamation nécessaire d'une neutralité religieuse de l'État québécois qu'il faut maintenant préserver à tout prix.

Des valeurs québécoises à affirmer

Nous pensons qu'en tous lieux au Québec les valeurs de la laïcité et de la neutralité religieuse doivent s'appliquer et tout particulièrement celle de l'égalité hommes-femmes. Comme résidents d'une région québécoise, nous ne voulons pas nous retrouver avec une région de Montréal complètement différente sur le plan socio-culturel du reste du Québec, en particulier dans le cas de l'image donnée par les employés de l'État dans la prestation des services. À notre avis, cette « étrangeté » de Montréal (telle que perçue dans l'extrait cité en exergue) par rapport au reste du Québec ne peut que s'accroître sans l'adoption de l'actuel projet de loi 60. Cela serait dommageable tant pour le milieu montréalais que pour le reste du Québec.

Prônons-nous pour autant un Québec unitaire sur le plan culturel? Bien sûr que non. L'apport des communautés culturelles est riche et essentiel. Cependant, pour le mieux-vivre du Québec actuel, il est absolument nécessaire de mieux baliser les accommodements afin de singulariser des valeurs communes régissant le fonctionnement de notre société. Aucun des éléments actuellement compris dans le projet de loi 60 ne devrait donc être retranché. Nous pensons que les signes religieux ostentatoires ne doivent pas être présents dans l'administration et les divers services publics et que la règle doit être la même pour tous les employés de l'État québécois. Il s'agit ici d'une base essentielle à l'avenir même d'une collectivité québécoise témoignant de ce qu'elle est et de ses valeurs propres qu'il faut affirmer.

Le projet de loi 60 est-il utile même en région? Assurément pour circonscrire un vécu commun pour des communautés culturelles nouvelles qui s'établissent désormais en plus grand nombre partout dans nos régions. Aussi pour qu'il soit clair que les mêmes règles s'appliquent partout et tout particulièrement à Montréal où la question est déjà cruciale. Les mouvements religieux cherchant à empêcher la mise en œuvre du projet de loi font ainsi un mouvement à l'envers du cheminement historique et culturel du Québec contemporain et il ne faut pas permettre cela.

CONCLUSION

Un Québec de la laïcité et de la neutralité religieuse à affirmer partout

Le résident d'une région québécoise a-t-il le droit de se reconnaître comme étant encore chez lui sur l'île de Montréal? Assurément et voilà la nécessité actuelle du projet de loi 60. Il ne faut pas reculer là-dessus. Ce projet de loi constitue une affirmation précieuse en ce domaine et il faut qu'il soit adopté. Ce n'est pas un geste de fermeture mais d'ouverture, d'inclusion. Ce n'est pas un recul sur nos valeurs communes et nos droits acquis mais une continuité de nos cheminements historiques en tant que peuple. C'est surtout une nécessité vitale pour le peuple québécois, nous allions même dire une question de survivance mais tenons-nous loin de ce langage quasi religieux autrefois si commun car il revient bien vite pour nous enfermer dans des cadres que nos ancêtres « se sont arrachés le cœur à changer ».²

Ce mémoire a été approuvé unanimement par les membres du Conseil d'administration de la Société d'histoire de Charlevoix et rédigé par les chercheurs du Centre de recherche sur l'histoire et le patrimoine de Charlevoix.

Société d'histoire de Charlevoix

156, de l'Église

La Malbaie (Québec) G5A 1R4

418-665-8159

Courriel : shdc@sympatico.ca

Web : www.shistoirecharlevoix.com

² Selon la belle expression de la syndicaliste charlevoisienne Laure Gaudreault (1889-1975). Voir : Serge Gauthier. *Laure Gaudreault. La syndicaliste de Charlevoix*. Montréal, Éditions XYZ, 2005.